



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 23 octobre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; ; Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean- Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Marc GIDEL ayant donné procuration à Odile SOULIER ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Christian JEROME ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ; Marie TARDIVAT ;

En exercice : 53 -

Présents : 32 -

Votants : 42

Lors de l'appel, le Président souhaite une bonne installation à Mme BONNET, nouvelle élue communautaire pour la commune de Youx.

Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Participation à l'opération « Bus des montagnes » 2024 – Marché de Noël. **Adopté à l'unanimité**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président laisse la parole à M. Bourson afin de présenter la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (voir document annexé).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – Décisions du Président

Aucun commentaire n'est apporté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Transferts de charges entre la Communauté de Communes et ses budgets annexes

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui rappelle que le budget principal de la Communauté de Communes a pris en charge des dépenses de ses budgets annexes à hauteur de **87 467 €**.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Location de locaux professionnels de la CCPSE » au profit du budget principal à hauteur de 64 698 € correspondant à :**
 - le poste de chargé de développement économique (12 810€) et manager de commerce (9 959 €) à hauteur de 25%,
 - l'agent technique en CUI à 100 % (10 369€)
 - l'agent d'accueil animation à hauteur de 100% (31 560 €)soit un total de 64 698 €.

- **De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Zone d'activité de la CCPSE » au profit du budget principal à hauteur de 22 769 € correspondant à :**
 - le poste du chargé de développement économique (12 810 €) et manager de commerce (9 959 €) à hauteur de 25%soit un total de 22 769 €

Adopté à l'unanimité

2. Transferts de charges entre la Communauté de Communes et le CIAS

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui rappelle que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge certaines dépenses des budgets du CIAS, à hauteur de **86 735 €**.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant du remboursement au profit du budget principal de la communauté de communes par le budget principal et les budgets annexes du CIAS comme suit :

- Budget annexe « Aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Hébergement (locaux de Pionsat-St Gervais) : 8 500.00€
- Frais de maintenance et de locations des photocopieurs : 3 530 €
- Frais de personnel administratif : 21 500 €
- Frais de maintenance informatique : 2 570 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 36 100 €.

- Budget annexe « EHPAD Maurice Savy » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (73.81%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 2 605 €
- Frais de maintenance informatique : 1 645 €
- Charge de personnel service RH 14 466 € (28 932€ € ¾ temps base)
- Charge de personnel Astreinte administrative 1 346 €
- Charge de personnel Astreinte technique 4 140 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 24 202 €

- Budget annexe « Foyer Logement Les Tilleuls » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (26.19%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 925 €
- Frais de maintenance informatique : 584€

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 1 509 €.

- Budget annexe « EHPAD des Bords de Sioule » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 3 530 €
- Frais de maintenance informatique : 1 442 €
- Charge de personnel service RH 14 466 € (28 932€ € ¾ temps base)

- Charge de personnel Astreinte 1 346 €
- Charge de personnel Astreinte technique 4 140 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 24 924 €.

Adopté à l'unanimité

3. Ouverture de crédits 2025 en investissement

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui rappelle qu'il est nécessaire de pouvoir commander et procéder au paiement de certaines factures relatives aux travaux d'investissement en attendant l'adoption du budget 2025.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

Chapitre	Crédit ouverts budget 2024	Autorisation de crédits 2025 jusqu'au vote du budget
SERVICE CULTUREL (opération 0004)		
20- Immobilisations incorporelles	1 150 €	287.50 €
21- Immobilisations corporelles	116 710.26 €	29 177.57 €
23- Immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €
EQUIPEMENT DIVERS MATERIEL ET MOBILIER (opération 0003)		
20- Immobilisations incorporelles	52 000.00 €	13 000.00 €
21- Immobilisations corporelles	382 718.5 €	95 679.62 €
23- Immobilisations en cours	72 000.00 €	18 000.00 €
Operations non individualisées (opération 0002)		
20 - Immobilisations incorporelles	677 598.00 €	169 399.50 €
21- Immobilisations corporelles	178 805.00 €	44 701.25 €
23- Immobilisations en cours	676 832.56 €	169 208.14 €
ARBORETUM (opération 0053)		
20 - Immobilisations incorporelles	0 .00€	0.00 €
23- Immobilisations en cours	52 126.80 €	13 031.70 €

Adopté à l'unanimité

4. Fonds de concours

Le Président indique que depuis le dernier Conseil Communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu la demande suivante qui a été approuvée par les membres de l'Exécutif :

Commune membre	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Montant du fonds de concours
----------------	-------------------	------------------------	------------------------------

Lapeyrouse	Réhabilitation du snack	262 523,44€	20 000,00 €

Abstention : Mme Michel

Adopté à l'unanimité

5. Étude de localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Président laisse la parole à Mme Michel qui rappelle :

Considérant les grandes politiques nationales en faveur du développement des énergies renouvelables et notamment la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Considérant la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant le courrier du ministère de la transition écologique du 29 juin 2023 détaillant l'application de la Loi et des outils déployés pour aider les collectivités dans leur démarche ;

Considérant le courrier de la préfecture et du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme du 11 mars 2024, maintenant le soutien financier à l'élaboration d'étude de localisation des énergies renouvelables ;

Considérant tout l'intérêt porté par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy au développement des projets ENR sur son territoire, sous condition de leur conformité aux Lois et Règlements en vigueur ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De se positionner en faveur de la réalisation d'une étude de localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- D'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

6. Modification du Règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des OPAH

Le Président laisse la parole à Mme Meunier qui rappelle que les modalités et conditions des aides accordées dans le cadre de l'OPAH RU et communautaire sont définies dans un règlement d'attribution.

Il y a lieu de modifier ce règlement d'attribution dans :

- son article 2, afin de préciser les modalités d'attribution de la subvention de la communauté de communes ;
- son article 3, relatif aux pièces à fournir concernant la composition du dossier de demande subvention auprès de la communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le règlement d'attribution modifié ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Contrat de location de la Licence IV

Le Président laisse la parole à M. Palermo qui rappelle que Monsieur Yoan DUFAL (traiteur installé sur la commune du Quartier et acheteur du foncier de l'ancien hôtel restaurant dénommé La Queue du Milan) a indiqué dans un courriel en date du 19 juin 2024 qu'il ne souhaitait pas conserver la licence IV qui était attachée à ce bâtiment.

Par courrier en date du 10 juillet 2024, Madame Karine MICHAUD-VANNIER (présidente de la SASU Le Grain des Combrailles, un café épicerie situé 5 Place au Fil 63330 PIONSAT) déclare son intérêt pour l'acquisition ou la location de la Licence IV qui était attachée à la Queue du Milan.

Considérant le risque prochain de péremption de la Licence IV, celle-ci n'étant plus exploitée depuis mai 2020, et la volonté de la Communauté de Communes de conserver cette Licence IV dans son patrimoine,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accéder à la demande de Madame Karine MICHAUD-VANNIER quant à l'exploitation de la Licence IV et ainsi de conclure un contrat de location dont le modèle est ci-annexé,
- D'autoriser le Président à signer le contrat de location correspondant et tout document annexe inhérent,

M. Peny indique qu'en groupe de travail, le montant avait été fixé à 120€ sans réévaluation.

Le Président indique que ce n'est pas ce qui est proposé ce soir.

M. Palermo précise que le montant lissé sur 4 ans revient à 120€HT/mois.

Contre : M. Peny

Adopté à la majorité

CULTURE

8. Convention avec le Groupement Associatif des Collectionneurs du Patrimoine Technique pour la restauration de la Fasto A2

Le Président laisse la parole à M. Durin qui rappelle que l'association s'engage, dans la perspective de la restauration de la Fasto A2, à :

- Présenter la Fasto au public chaque année, dans la mesure du possible (selon étapes de restauration) ou à minima à faire un point de situation (en images) à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

- A favoriser des actions de sensibilisation et de promotion du patrimoine industriel. Elle facilitera la formation des élèves de la filière maroquinerie par l'accueil de stagiaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer à l'association « Groupement associatif des Collectionneurs du Patrimoine Technique » une subvention de 10 000 euros sur une période de 3 ans (de 2024 à 2026), période qui correspond à la période de la restauration du véhicule. Ce versement interviendra selon l'échéancier suivant :
 - novembre 2024 : 4 000 €
 - novembre 2025 : 3 000 €
 - novembre 2026 : 3 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

9. Convention avec l'UDAAR 03 pour la diffusion du cinéma itinérant

Le Président laisse la parole à M. Durin qui rappelle que l'association s'engage, à travers cette convention, à :

- Assurer la diffusion en itinérance de films (1 à 2 séances par mois) par la mise à disposition du matériel et du personnel ainsi que des droits de diffusion sur le territoire du Pays de Saint Eloy, et plus particulièrement : à la Lanterne de Saint-Eloy-les-Mines et à l'Arobase de Pionsat.

L'activité de diffusion et d'animation du réseau de cinéma itinérant sur le territoire communautaire s'inscrit tout à fait dans les objectifs poursuivis par la Communauté de communes dans le domaine culturel, considérant la volonté de la Communauté de Communes d'accompagner ce projet culturel.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer à l'association « UDAAR 03 » une subvention de 2 000 euros au titre de l'année 2024. Ce versement interviendra dans le mois qui suit la délibération.
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

10. Participation à l'opération « Bus des Montagnes » 2024 – Marché de Noël

Par courrier en date du 11 octobre 2024, le Conseil Départemental présentait l'organisation du Bus des Montagnes à l'occasion du marché de Noël, prévu le samedi 14 décembre 2024 au tarif unique et symbolique de 3 € l'aller-retour,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de participer à l'opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Contre : M. Jérôme

Adopté à la majorité

Avant de clôturer la séance, le Président donne quelques points d'information :

- Départ de la voiture en Casamance 28 octobre 2024

- Mercredi 13 novembre (public) et 14 novembre (scolaires) village numérique à La Lanterne
- Distribution du guide de la mobilité
- Envoi prochainement dans les mairies d'un questionnaire pour choisir un présentoir afin de rassembler les documents communautaires